Etape fraicheur et verdure
MEOUNES LES MONTRIEUX

MEOUNOUVELLES

Bulletin municipal d'informations N°92 • Juin 2019

p. 2 à 5
La municipalité

p. 6 et 7
Social

p. 8
Jeunesse & Tourisme

p. 9
Travaux & Communication

p. 10 à 12
Sécurité & Environnement

p. 13 à 15
Quoi de neuf à Méounes

p. 16
Agenda

Retrouvez **toute l'actualité** de la ville sur la page **Facebook** de **la Mairie** et sur **www.meounes.com**

PHILIPPE DROUHOT
Maire de Méounes-les-Montrieux

édito

Entre joie et contrariété

Fin mai nous avons vécu une journée peu commune avec le Festival de l'eau, d'abord par des visites commentées du village puis par de nombreuses et riches animations et conférences sur la plaine ludique. Animée par une grande majorité de nos associations, des bénévoles et des experts du domaine, préparée et accompagnée par notre équipe technique, coordonnée par la mairie (Catherine aidée d'agents et d'élus) et soutenue par de généreux donateurs, Méounais pour l'essentiel, cette journée a connu un franc succès qui démontre que lorsque les « forces vives du village » s'unissent nous réalisons de belles choses et que la plaine ludique est un écrin fabuleux pour les recevoir. C'est une joie, une grande joie.

Pendant ce temps-là notre révision générale du PLU poursuivait son « bonhomme de chemin ». Après le recueil des avis des Personnes Publiques Associées, le Tribunal Administratif de Toulon a désigné le Commissaire Enquêteur chargé de l'enquête publique qui devait débuter le 14 juin et vous avez sans doute vu fleurir les affiches (jaunes) réglementaires sur nos différents lieux d'affichages et supports de communication.

A quelques jours du début de l'enquête, nous avons découvert qu'un des journaux chargés de la même publication avait omis de le faire rendant la procédure irrégulière et nous obligeant à la reporter.

Reporter l'enquête publique du délai nécessaire à une nouvelle publication, la situait pendant la période estivale ce que je ne pouvais pas décemment envisager pour vous toutes et tous. Aussi c'est en septembre que l'enquête publique se déroulera. C'est une contrariété, une vraie contrariété.

Ainsi va la vie faite de joies et de contrariétés. Pour les contrariétés, notre rôle est de les surmonter et pour les joies je suis impatient de connaitre toutes celles de l'été au cours des nombreuses et agréables manifestations qui vous seront proposées.

Je vous souhaite un bel été.

Et que vive Méounes !

Philippe DROUHOT,
Maire de Méounes-les-Montrieux

Méounouvelles n°92 - Juin 2019
Crédit photos : mairie de Méounes / Directeur de Publication, Philippe Drouhot Maire de Méounes / Responsables rédaction : Joël Perenon et Catherine Pasquier / Conception et réalisation : Azur Communication
Tirage : 1300 exemplaires - dépôt légal en cours
Votre imprimeur est labellisé Imprim'vert dans un souci de démarche environnementale

Mairie
12, route de Brignoles 83136 Méounes-lès-Montrieux
Téléphone : 04 94 13 83 20 / Fax : 04 94 33 94 89
Email : mairie@meounes.com
Site internet : www.meounes.com
Facebook : Méounes-les-Montrieux : page de la ville

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 AVRIL 2019

(Art. L2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

1. VOTE DES COMPTES DE GESTION 2018

Le compte de gestion est le document comptable fourni par le receveur de la commune qui retrace toute l'exécution du budget 2018, la situation patrimoniale de la commune ainsi que la balance des comptes.
Ce document doit être en parfaite conformité avec la comptabilité de l'ordonnateur tant en prévisions qu'en réalisations pour le budget principal et le budget annexe.
Le conseil municipal a voté à l'unanimité les comptes de gestion 2018, BP et BA.

2.VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Le conseil municipal, sous la présidence de Mme Patricia VIGIER, a voté à l'unanimité les comptes administratifs 2018 qui peuvent se résumer ainsi :
Le budget principal 2018 a été clôturé toutes sections confondues avec 2 717 850.34 € de recettes émises pour 2 728 980.87 € de dépenses réalisées, soit un déficit de 11 130.53 € qui soustrait de l'excédent antérieur de 605 509.27 €, avec une part affectée à l'investissement 2018 de 155 702.44 €, permet de clôturer l'année avec un excédent de 438 675.30 €
Le budget annexe 2018 a été clôturé toutes sections confondues avec 151 505.60 € de recettes réalisées pour 151 461.83 € de dépenses réalisées, soit un résultat en excédent de 43.77 € qui s'ajoute aux excédents antérieurs de 445 745.84 € pour clôturer l'exercice 2018 avec un résultat positif de 445 789.61 €.

3. AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le conseil municipal a voté à l'unanimité les affectations des résultats suivantes
Pour le budget principal, au vu des résultats ci-dessus et en tenant compte des restes à réaliser suivants : 9 759.30 € en dépenses d'investissement et 58 918.55 € en recettes de fonctionnement le conseil municipal a décidé de capitaliser 124 619.98 € à l'investissement (article 1068), d'inscrire en report à nouveau 487 835.55 € en recettes de fonctionnement et 173 779.83 € en dépenses d'investissement.
Pour le budget annexe, au vu des résultats exposés et compte tenu des restes à réaliser de 20 000.00 € en dépenses d'investissement et 5 189.40 € en recettes d'investissement, le conseil municipal a décidé d'inscrire en report à nouveau 84 088.74 € en recettes d'exploitation et 361 700.87 € en recettes d'investissement.

4. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

Le conseil municipal a voté à l'unanimité les budgets primitifs 2019 qui peuvent se résumer ainsi :
Pour le budget principal :
- Montant total des dépenses ou recettes section de fonctionnement : 2 747 408.15 €
- Montant total des dépenses ou recettes section d'investissement : 1 588 270.41 €

Pour le budget annexe :
- Montant total des dépenses ou recettes section d'exploitation : 214 288.74 €

5. VOTE DES TAUX 2019

Conformément au débat d'orientation budgétaire du 19 mars dernier et au vote du budget le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux pour 2019.
Le produit fiscal attendu étant de : **1 115 964 euros** (1 080 428 euros en 2018), ce produit emporte la définition des taux suivants pour 2019
- Taxe d'habitation : 12.24 %
- Taxe sur le foncier bâti 18.98 %
- Taxe sur le foncier non bâti 81.87 %

6. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal a voté, à l'unanimité, les subventions suivantes aux associations :

ASSOCIATIONS	VOTEE
ADAMAVAR	120,00
AMICALE DES DONNEURS DE SANG DU VAL D'ISSOLE	300,00
ASER	500,00
ASL DES ARROSANTS	4 500,00
ASSOCIATION 2 PROFILS	1 000,00
CERCLE D'ETUDE ET DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE MEOUNAIS	800,00
CLUB MEOUNAIS D'ARTS PLASTIQUES	350,00
CMRPV (MODELISME)	750,00
ENSEMBLE VOCAL DE MEOUNES	1 800,00
FAMILLES RURALES	500,00
FANTASIA	450,00
FNACA	100,00
HANTA YO	800,00
JEUNES SAPEURS POMPIERS GAREOULT	400,00
LA BOULE MEOUNAISE	2 000,00
LES JARDINS FAMILIAUX ET SOLIDAIRES	850,00
PATRIMOINE MEOUNAIS	1 200,00
PATCHWORKCULTUR'AILES (PWA	380,00
PUPILLE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (PEEP)	200,00
QI GONG - TAI JI	1 200,00
RANDO MEOUNES	215,00
RUGBY CLUB DE LA VALLEE DU GAPEAU (LES MINOTS DU GAPEAU)	420,00
RUGBY CLUB DU VAL D'ISSOLE	1 500,00
SOCIETE DE CHASSE SAINT HUBERT	400,00
UNION SPORTIVE DU VAL D'ISSOLE	600,00
USEP	1 600,00
COMITE OFFICIEL DES FETES (COF)	10 000,00
TOTAL	**32 935,00**

- Montant total des dépenses ou recettes section d'investissement : 1 295 404.67 €

7. SUBVENTION FACADE

Le conseil municipal à l'unanimité a voté une subvention façade de 1300 € pour le bien situé 25, Grand'Rue, plafonnée à 30% du montant des travaux s'ils étaient inférieurs à 4 333 €.

8. MODIFICATION N°1 DU PLU DE CUERS

Le conseil municipal a pris acte de la délibération du 27 février 2019 du conseil municipal de CUERS approuvant la modification n°1 de son PLU.

9.AUTORISATION D'URBANISME EN ZONE N

Le conseil municipal a voté à l'unanimité, l'obligation d'informer la commune de toute division foncière en zone N, non soumise à un permis d'aménager, par une déclaration préalable, conformément à l'article L115-3 du Code de l'urbanisme.

10. DROIT DE PREEMPTION COMMERCIAL

Le conseil municipal a voté à l'unanimité l'instauration d'un droit de préemption commercial sur le périmètre de la place de l'Église et de la place de la Mairie.

11. RAPPORT DES DELEGATIONS

- **Droit de préemption urbain** - la commune n'a pas exercé ledit droit sur les aliénations suivantes :
  o F 281 Le Village 40ca
  o A346-347-348-521 Gibarnesse 1ha 93a 22ca

12. INFORMATIONS

- Maîtrise d'oeuvre réduction des eaux claires parasites sur le réseau assainissement : trois offres ont été reçues qui sont actuellement examinées.
- Cimetière : la procédure de reprise des concessions abandonnées va être relancée.
- Ramassage des ordures ménagères : un courrier de la mairie au SIVED va relever les nombreux dysfonctionnements et proposer de participer à la mise en place de nouvelles dispositions.
- PLU : les avis reçus jusqu'à présent, sont sans conséquence sur sa rédaction. La CDPNAF aura lieu le 24/04/2019.

Avis d'enquête publique

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique relative au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Méounes-les-Montrieux. Au terme de cette enquête publique, ce document est destiné à être approuvé par le Conseil Municipal.

REPORTÉE DU 6 SEPTEMBRE AU 5 OCTOBRE 2019

L'enquête publique se déroulera durant 30 jours consécutifs, du vendredi 14 juin 2019 au samedi 13 juillet 2019 inclus. Mr Louis ARNOLD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Mr le Président du Tribunal Administratif de Toulon. Les pièces du dossier (PLU arrêté et avis des Personnes Publiques Associées et Consultées) ainsi que le registre d'enquête, à feuillets non-mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront déposés en mairie de Méounes-les-Montrieux pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture (en semaine 8h30-11h00 / 13h00-15h00, le samedi matin de 8h30 à 11h00).
Les informations et pièces relatives à l'enquête publique seront également disponibles sur le site internet suivant : https//www.registre-dematerialise.fr
Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre déposé en mairie à cet effet ou par voie électronique sur le site internet https//www.registre-dematerialise.fr
Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Le public pourra également adresser ses observations écrites au Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante :

Mr ARNOLD, commissaire enquêteur
Enquête publique révision du PLU
Mairie de Méounes-les-Montrieux
12, route de Brignoles
83136 MEOUNES LES MONTRIEUX

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie de Méounes-les-Montrieux aux jours et heures suivants :

- **le vendredi 14 juin 2019 de 8h30 à 11h00 et de 13h00 à 15h00 (début de l'enquête)**
- **le lundi 17 juin 2019 de 8h30 à 11h00**
- **le mercredi 19 juin 2019 de 13h00 à 15h00**
- **le samedi 22 juin 2019 de 8h30 à 11h00**
- **le lundi 24 juin 2019 de 13h00 à 15h00**
- **le jeudi 27 juin 2019 de 8h30 à 11h00**
- **le samedi 29 juin 2019 de 8h30 à 11h00**
- **le lundi 1er juillet 2019 de 8h30 à 11h00**
- **le mardi 2 juillet 2019 de 8h30 à 11h00**
- **le vendredi 12 juillet 2019 de 8h30 à 11h00 et de 13h00 à 15h00**
- **le samedi 13 juillet 2019 de 8h30 à 11h00 (fin de l'enquête)**

Le projet de révision du PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale jointe au dossier d'Enquête Publique. L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement est intégré au dossier d'Enquête Publique.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire de la commune de Méounes-les-Montrieux le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du Département du Var et au président du Tribunal Administratif de Toulon. Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie de Méounes-les-Montrieux aux jours et heures habituels d'ouverture pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Au terme de l'enquête publique, lorsque le commissaire enquêteur aura rendu son rapport, le Conseil Municipal devra délibérer pour approuver la modification du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées et Consultées, des observations du public, et du rapport de l'enquête publique.

Le Maire,
Philippe DROUHOT

Commémoration du 8 Mai 1945

"Chères Méounaises et chers Méounais,

Nous sommes rassemblés ce matin 8 mai 2019, devant le monument aux morts, pour célébrer le 74ème anniversaire de la capitulation sans condition de l'armée allemande et de la victoire des armées alliées. Nous associons à cette manifestation le souvenir des victimes et héros de la déportation, dont la journée nationale était le 28 avril et qui ont été les victimes de la pensée extrême de l'idéologie nazie. Jusqu'à dimanche se succèderont également la journée de l'Europe le 9, la journée de l'abolition de l'esclavage le 10 et la fête du patriotisme le 12. Notre mairie restera donc pavoisée jusqu'à cette date.

Mais c'est bien la victoire des Alliés et de la France que nous célébrons en premier lieu aujourd'hui. Cette date du 8 Mai 1945 marque la fin d'un conflit qui a fait 60 millions de morts dans le monde et dont on a retenu de nombreux évènements sans précédent: la résistance des armées, la débâcle, l'évacuation, l'exode, l'occupation, les privations, les prisonniers, le service du travail obligatoire, l'internement, les camps de la mort, l'extermination de masse. Un conflit marqué par la violence, les atrocités et les abominations.

L'instant présent est empreint d'une grande solennité, de gravité mais je suis heureux, heureux de compter parmi nous ce matin des écoliers, des collégiens, des enseignants, une représentation du monde militaire, notre ensemble vocal, nos associations, des membres du Comité Communal des Feux de Forêts, des portes drapeaux, des personnels et des élus de la Commune qui construisent et assurent le bon déroulement de cette manifestation et vous toutes et tous, Méounaises et Méounais.

Nous sommes nombreux pour rendre hommage à ceux qui ont combattu, au prix de leur vie pour certains, pour que nous soyons libres aujourd'hui. Nombreux à mesurer toute l'importance des cérémonies commémoratives, de ce qu'elles représentent, de ce qu'elles enseignent. Cette conscience collective est une chance pour le village. Cette commémoration peut nous apporter au moins deux enseignements.

Le premier c'est que des hommes et des femmes, à cette époque-là, ont choisi de combattre sur notre sol d'abord, puis depuis l'extérieur du territoire ou dans la clandestinité à travers la résistance. Ils ont fait le choix de la bravoure, du courage, de la droiture et la loyauté, le choix du bien.

Le deuxième c'est la construction européenne. Il est admis que l'Europe est née de la déclaration de Robert SCHUMAN en 1950. L'Europe qui s'est construite dès lors a été la garante de la paix et de la stabilité, en Europe et sur notre territoire ; et ainsi la France est actuellement dans la plus longue période de paix de toute son histoire. Ce résultat est incontestable, comme d'autres ; alors l'Europe, telle que nous la vivons aujourd'hui est certes critiquable, améliorable mais elle ne peut pas être honnie ou condamnée.

Aussi nous devons être acteurs de cette Europe et participer, nombreux, à la désignation de nos représentants, en étant bien sûr très exigeants sur le travail qu'auront à accomplir ces représentants; alors rendez-vous dans les bureaux de vote le 26 mai prochain, je vous y engage. Et lorsque je parle d'Europe, je ne m'éloigne pas nécessairement de Méounes, qui comme d'autres villages, bénéficie d'aides financières de l'institution notamment pour améliorer son attrait. J'insiste en précisant que sans ses fonds, de tels projets (comme le futur centre d'interprétation du pastoralisme) ne verraient pas le jour.

Je résumerais en disant que si des femmes et des hommes, de tous horizons et de Méounes, ont combattus pour nous, au péril de leur vie, pour garantir notre paix, notre liberté, notre stabilité, alors « ne gâchons pas ». Et rendons hommage aux combattants qui depuis sont devenus des exemples. Souvenons-nous et recueillons-nous dans la solennité que requière l'instant.

Vive la paix, vive la République, vive la France !

Et que vive Méounes. »

Discours de Philippe DROUHOT,
Maire de Méounes-les-Montrieux.

Colette LANGLET
Adjointe au maire déléguée aux affaires sociales

Poubelles, tri et ramassage, que faire ?

Depuis décembre 2018, la plupart des administrés ont été équipés de bacs individuels dans les écarts. Pourquoi cette décision? Il s'avère que chaque personne qui s'occupe de son bac jaune et de son bac vert se sent responsable et de ce fait, trie mieux et n'a presque plus de déchets ultimes, surtout, si en plus vous avez opté pour l'acquisition d'un composteur ou d'un poulailler.

Autre question récurrente : s'il n'y a plus qu'un ramassage par semaine pour les ordures ménagères, cela devrait coûter moins cher? Eh bien non! C'est surtout pour éviter une forte augmentation.

En effet, avant, nos déchets ultimes collectés étaient amenés au « Balançan » au Cannet des Maures. Malheureusement, ce site a fermé car on ne doit plus enfouir de déchets. De ce fait, nos ordures ménagères sont orientées: une petite partie à Toulon et le reste soit à Gardanne, Septèmes-les-Vallons ou le plateau de Valensole (ce qui fait que cette distance amène une augmentation du coût).

Bien entendu, si le passage avec bacs individuels s'est passé sans problème pour certains quartiers, il n'en est pas de même pour d'autres où les chemins sont plus étroits ou plus accidentés et difficiles d'accès.

Mais l'ambassadrice du SIVED, Cathy Pernel, attachée à notre village, fait un travail remarquable, au cas par cas pour trouver la bonne solution.

Si vous avez un souci, n'hésitez pas à appeler la mairie qui fera le lien avec le SIVED.

Tout cela n'a qu'un seul but: arriver à se sentir responsable de l'avenir de la planète et de l'héritage que nous laisserons à nos enfants.

Tout est mis en œuvre pour que nous y arrivions: dépliants en mairie pour nous guider (inscription en mairie pour le ramassage des gros encombrants etc…)

et surtout ne plus voir cela:

Pensez aux personnes qui ont les poubelles devant leur fenêtre.
Le numéro du SIVED : 04 98 05 23 53

NOS SOLUTIONS POUR VOS VÉGÉTAUX

LE BROYAGE

Le broyage permet de :
- Réduire le volume des végétaux par 6
- Réutiliser vos végétaux dans votre jardin

LE BROYAT PEUT ÊTRE UTILISÉ AU JARDIN comme paillage au pied de vos plantations ou comme apport de matière sèche dans votre composteur

LE COMPOSTAGE

Le processus de compostage permet de **TRANSFORMER FACILEMENT VOS DÉCHETS DE CUISINE ET DE JARDIN** en amendement et engrais naturel.

Le compost est un **ALLIÉ PRÉCIEUX DU JARDIN**. Potager, massifs fleuris, arbres fruitiers : toutes os plantes peuvent bénéficier des apports nutritifs du compost.

ÉQUIPEZ-VOUS !

Le SIVED NG verse une aide à l'achat de broyeurs individuels !

Cette subvention représente :

25% du prix d'achat plafonnée à 150€ par foyer.

pour bénéficier de ce dispositif, prenez connaissance du règlement, des pièces à fournir et des critères de l'appareil sur www.sived83.com

ÉQUIPEZ-VOUS !

Le SIVED NG distribue des composteurs en kit, contre une participation de 15€

Prochaines distributions :

Le 12 juin de 8h30 à 11h30 à Tourves

Consulter les plan d'accès et les pièces à fournir sur www.sived83.com

Transformez vos végétaux en RESSOURCES POUR LE JARDIN

SIVED Nouvelle Génération

Inauguration

Le snack « Sans Souci » a fermé ses portes et « l'Assiette Mauve » lui a succédé après quelques travaux de transformation. Le vendredi 3 mai, Virginie qui assure le service et David qui officie en cuisine accueillaient le public qui avait répondu présent à l'invitation pour l'inauguration de leur établissement. Ce jeune couple, installé sur le village depuis 5 ans évoluait déjà dans le monde de la restauration, et sont heureux de pouvoir maintenant pratiquer à Méounes.

Nous leur souhaitons la bienvenue en tant que nouveaux commerçants.

Apéro causerie

L'OCC en charge d'établir un programme culturel « gratuit » et ouvert à tous, a organisé pendant 2 soirées des séances « apéro-causerie ».
Le vendredi 29 mars, ce fût Abdel Bouchama comédien, qui nous a enchanté par ses lectures qui donnaient à chaque fois l'envie de se procurer l'ouvrage pour aller plus avant dans la narration.
Le vendredi 26 avril, c'était au tour de René et Ingrid Di Girolamo, Claudine Uséo, Catherine Capgras et Enzo Boi (pour l'intermède musical) qui nous ont présenté « le fusil de chasse » ouvrage de Yasushi Inoué.
Le public pris par l'histoire, observait un silence religieux, pour ne pas en perdre une miette.
Vous avez envie de profiter de ces soirées OCC ne manquez pas de vous informer sur Internet ou appeler la bibliothèque au 04 94 13 83 36.
Toute l'équipe de l'OCC serait heureuse de vous accueillir et de vous faire découvrir le programme varié de ces soirées.

Ce n'est qu'un "Au revoir"

Michèle Ponce Bourgeon a quitté Méounes pour se rapprocher de ses enfants et petits-enfants.
Si ce choix est un bonheur pour elle, c'est avec un peu de regret que nous l'avons regardée partir.
Michèle a acheté sa maison rue basse en 1974 et s'y est installée définitivement en 1999 après avoir pris sa retraite.
Femme active et énergique, elle s'est beaucoup investie dans le village en intégrant diverses associations: amis de Méounes, St Eloi, scrapbooking, patrimoine méounais etc…
Férue de photographie (du village) elle ne manquait pas de partager ses prises de vue avec ses amis et la municipalité.
Michèle était le bout en train de son quartier et tous, nous apprécions sa franchise.
Avant de partir, elle a convié tous ses amis autour du verre de l'amitié au Forum ou tous ont pu exprimer leurs regrets.
Mais ce n'est qu'un « au revoir » car elle sera là pour les journées nationales du patrimoine en septembre.
Allez Michèle, plein de bonheur dans cette nouvelle vie!

Concert de virtuoses

Pour le festival de l'eau, initialement prévu le samedi 18 mai, l'OCC, comme beaucoup d'autres associations, s'était rattaché à l'évènement.

Le festival de l'eau a été reporté d'une semaine faute au mauvais temps, mais le concert a eu lieu comme prévu car, outre la location du piano, l'agenda chargé des deux virtuoses ne l'aurait pas permis.

Donné en l'Eglise St Eutrope, le concert intitulé « Plouf Plouf » a séduit le public.

Sous le charme de la flutiste Charlotte Campana (enfant du village) et de Nicolas Mazmanian pianiste en osmose, car habitué à jouer ensemble, le public avait également le choix des morceaux interprétés. Ce concert a remporté un vif succès tant pour la qualité que l'originalité.

Angelin Paloma nous a quittés le 1er mars et nous tenions à lui rendre hommage pour son implication au sein de la commune.

Angelin a connu Méounes grâce à son épouse Juliette Capefigue appartenant à une famille très connue et il est tombé sous le charme de ce village de Provence. Après avoir pris sa retraite d'ingénieur des finances à la SNCF, il s'est totalement investi pour la commune; il a été élu comme adjoint aux finances en 1995. Il a tenu ce poste durant les 2 mandats de

Jean-Claude Cogordan.

Durant ces 12 années, il a connu des actions importantes: l'inauguration de l'école, de la bibliothèque et de la nouvelle mairie ainsi que le transport de la Vierge par hélicoptère. Angelin suivait également les déplacements de la chorale, sous Claudine Clément, car Juliette faisait partie des Soprano. De plus, Angelin était devenu le photographe attitré, il avait également adhéré à diverses associations.

Sa disparition nous a beaucoup touché et laissé un grand vide. Toutes nos pensées vont vers son épouse Juliette et ses 2 enfants Marie-Thérèse et Alain.

Mme Denise Campana nous a quittés également le 19 février et pour lui rendre hommage nous avons demandé à sa fille Rose de nous écrire quelques lignes pour nous présenter la personnalité de sa maman.

En effet, Denise, issue d'une vieille famille méounaise depuis 3 générations était très discrète.

Couturière de formation, elle a travaillé dans l'établissement « Bon Pasteur » à Toulon (maison de correction de l'époque) en tant que professeur de couture. Ensuite, elle a travaillé en tant que lingère à la clinique de 3 Sollies.

Après avoir pris une retraite bien méritée, Denise a continué à consacrer une partie de son temps à la culture de la vigne (héritée de ses parents) mais surtout elle s'est occupée de sa petite fille Manon qui était le soleil de ses jours.

Toutes nos pensées vont vers sa famille.

Patricia VIGIER
Adjointe au maire déléguée à l'enfance et au tourisme

La page du Conseil municipal des jeunes

Toujours très assidus aux réunions, les jeunes sont à fond dans les discussions. Leurs réflexions sont souvent orientées vers l'environnement, la sécurité et la qualité de vie au village. Parmi les sujets débattus, ils ont priorisé 2 actions pour défendre leur espace autour de l'école

- ***Campagne anti-tabac-mégots***
- ***Campagne civisme***

Campagne Anti-tabac ; devant les portails des primaires et maternelles, ainsi qu'aux abords du groupe scolaire, le sol est jonché de mégots de cigarettes

Campagne civisme ; devant le portail des primaires, les parents ne respectent pas la ligne de sécurité : marquage au sol qui délimite une zone laissée libre pour permettre aux écoliers de sortir en toute sérénité et sécurité.

Le vendredi 5 avril, à 16 h 15, au portail de l'école, les jeunes se sont exprimés.

Face à leur public, debout sur l'estrade avec pancartes et micro en mains, un discours bref mais très explicite pour être convaincants :

*« **D**evant notre école, pas de cigarettes pour préserver notre santé et protéger la nature et l'environnement,*
***M**erci de NOUS montrer le bon exemple, les mégots par terre, ça suffit,*
***N**ous avons décidé de ne pas poser de cendrier pour ne pas vous inciter à FUMER,*
***Fumer c'est casse pieds !!!!!** »*

« La ligne de sécurité, c'est ce zébra de couleur bleu et blanc au sol devant le portail
Ne pas dépasser cette ligne qui marque une zone de sécurité pour nous Ecoliers
A la banque, sur les quais de gare ou à l'aéroport, et aussi à la pharmacie de Méounes cette ligne existe et vous la respectez, alors respectez la aussi à l'école !
quand vous dépassez cette ligne, eh bien vous nous étouffez »

Vous nous étouffez, laissez-nous respirer !!!!!
ON COMPTE SUR VOUS

Mégots, adoptons les bons gestes! Ne jetons pas notre mégot dans la rue, ni dans les pots de fleurs, ni dans la bouche d'égout. Bien éteint il va à la poubelle ou dans mon cendrier de poche.

Une petite boîte métallique avec couvercle, hop c'est dans ma poche, c'est simple et c'est écolo !

Et comme ils n'en manquent pas; des idées bien sur! Ils ont déposé une boîte au sein de l'école. La boîte, remplie de petits papiers, a été ouverte et les idées ont étét listées.

Que de propositions ! Des réalisables et des pas réalisables bien sûr !

Contrôler la forêt
Piscine
Cyber café
Sorties vélos
Salle d'arcades
Cages de foot
Piste cyclable
Piste de roller
Activités week-end
Supermarché au village
Plus de construction
Randonnées

Mégots, adoptons le bon geste !

Vous pouvez agir par des gestes simples au quotidien:

==> Ne jetez pas votre mégot dans la rue: de nombreuses poubelles sont à votre disposition dans la ville.

==> Dans tous les cas, veillez à ce que votre mégot soit bien éteint avant de le jeter dans les poubelles.

Des solutions au bout des doigts.

Pour ne pas jeter son mégot au sol, les alternatives existent:

==> Au café ou au restaurant, **pensez à demander** au personnel de l'établissement de laisser à disposition **des cendriers** pour les fumeurs à l'extérieur.

==> Dans les rues, **écrasez et jetez votre cigarette bien éteinte dans l'une des corbeilles présentes partout dans le village ou dans un cendrier de poche.**

Joël PERENON
Adjoint au maire délégué à la communication et aux travaux

Travaux à la plaine ludique

L'objectif de ces travaux est de viabiliser cet espace pour permettre le déroulement des prochaines manifestations dans les meilleures conditions.

Une tranchée, au départ des vestiaires du stade, va donc recevoir les conduites d'électricité et d'eau.

Ces deux fluides indispensables seront disponibles à l'entrée de la plaine ludique. Le festival de l'eau qui s'est déroulé dans la journée du 25 mai aura été le premier à en bénéficier.

Festival de l'eau à Méounes !

Une journée au fil de l'eau, ludique et enrichissante, le festival de l'eau a bien tenu ses promesses.

Tout commence, le matin, par une ballade, guidée par Jean François Ledoux, Christiane Nicolin et José Tomas. Le canal des arrosants, les fontaines, les sources, le tout commenté sur le terrain par des spécialistes incontestés. Après cette mise en eau, la fête se déroula sur la plaine ludique, fraîchement aménagée par le service technique: Jardins familiaux, Tai Ji, COF, 2profils, Arrosants (qui nous ont présenté deux très intéressantes conférences), Couleurs du Vent, Arts Plastiques, LPO, Méounes'Zelles, CMRPV de Méounes, Méoun'Antic, APEM, Hanta Yo et M & Mme Roubaud (parking et passage vers la plaine) danse en ligne …

Le monde associatif était présent pour participer à l'événement et aussi accueillir les amoureux de la nature et de sa fidèle servante, l'eau bien sûr.

Citons aussi l'espace jeunes, des membres de l'équipe technique, des élus, le SIVED, la pisciculture de Signes, les petits débrouillards, L&J gonflables de Signes (structure gonflable).

Les artisans et commerçants de Méounes et des alentours ont soutenu cette initiative:

VERIVERT Rocbaron, Garage Vinc'Auto, Super U Rocbaron, Casino Garéoult, Auberge de la Source, Assiette Mauve, ES PAINTBALL Signes, Boulangerie Maïté Lombard, Station essence Twardy, Picque Pâtisserie, boucherie Chez Guy et Murielle, pharmacie de Méounes, presse la Gitane, Virginie Tordoir (SAFTI), domaine Coulombaud, Terre de Méounes (Stéphane Trétola), Sylviane Mobélus, M et Mme Gion (après-midi SPA), FOREVER, SPAR, boulangerie LETIZIA, Bernard Rouzaud.

Le PNR était aussi partie prenante, grâce à une exposition sur le thème de l'eau (les gagnants du concours photo du PNR) visible du 17 mai au 7 juin, à la médiathèque, aux heures d'ouverture habituelles.

Retour au pragmatisme, après cette envolée écologique, avec la tombola, dont les bénéfices reversés à l'espace jeunes de Méounes, permettront de proposer aux ados des séjours (Barcelone pour cette année) à des tarifs abordables.

Au final, bien plus qu'une fête, un vrai festival !

Gérard PASIAN
Adjoint au maire en charge de la sécurité et de l'environnement

Vigilance et protection individuelle

Pour se protéger des moustiques, la première des mesures à prendre, c'est d'être vigilant sur ce qui peut servir de gite larvaire. On trouve des larves dans toutes les collections d'eau ou peuvent pondre les moustiques: marécages, creux d'arbres, vieux pneus etc… Les eaux doivent être calmes (ce qui exclue la mer, les lacs aux eaux trop agitées, les rivières aux eaux vives.) Les larves doivent pouvoir se nourrir. Il peut suffire d'un sol humide, immergé plus de 3 semaines, soit par une pluie, soit par un phénomène accidentel (inondation, travaux). Les jardins privés, où l'on arrose généreusement des pots sous lesquels des coupelles retiennent l'eau qui stagne. Evacuer l'eau des gouttières, vérifier les conduites d'eau (bouchées), se débarrasser de tout objet qui pourrait retenir l'eau: pneus, boites de conserves, vases, bidons, bâches, poubelles à ciel ouvert, brouettes, etc… Changer l'eau des vases à fleurs au moins une fois par semaine, défricher et nettoyer régulièrement les terrains inoccupés.

La vigilance consiste aussi à signaler en Mairie, des cas suspects ou dangereux. Il faut se protéger physiquement en choisissant les moyens les plus efficaces (répulsifs, moustiquaires).

RAPPEL débroussaillage

La pratique du brûlage des déchets verts est interdite par arrêt préfectoral N°2013-05-16 du 16 mai 2013, portant reglement permanent de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le département du Var.

Illustrations de l'arrêté préfectoral du 30 mars 2015
Portant règlement du débroussaillement dans le département du Var

Pour plus d'info : :http://www.var.gouv.fr:accueil/Politiquespubliques/Environnement/Forêt/Débroussaillement/L'obligationdedébroussailler

Extraits de l'article 1

En zone N (Naturelle, voir PLU) : abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature sur une profondeur de **50m (dessin 1)** ainsi qu'aux voies privées y donnant accès sur une profondeur de **2m (dessin 2)** de part et d'autre de la voie.

En zone U (Urbaine, voir PLU) : terrains bâtis, situés dans les zones urbaines **(dessin 3)**.

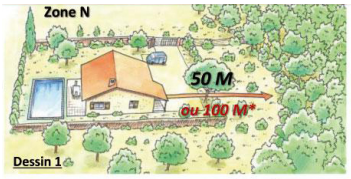

***Profondeur portée à 100m :**

- en zone R et En1 pour les communes concernées par un plan de prévention des risques incendie de forêt (PPRIF) ;

- par arrêté municipal s'il y a lieu.

Article 4 : Modalités techniques du débroussaillement

Dans les zones mentionnées à l'article 1, il est rendu obligatoire le débroussaillement et le maintien en état débroussaillé, entendus comme incluant la réalisation et l'entretien des opérations suivantes.

1.Le maintien, notamment par les moyens de taille et l'élagage, des premiers feuillages des arbres à une distance minimale de tout point des constructions et de leurs toitures et installations d'au moins **3** mètres **(dessin 4)**.

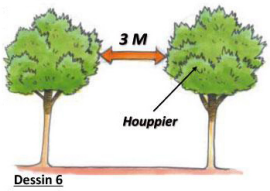

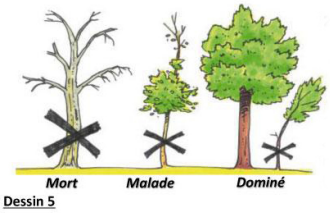

2. La coupe et l'élimination des arbres et arbustes, morts, malades ou dominés (dessin 5).

3. L'éloignement des houppiers des arbres et arbustes maintenus d'au moins 3 mètres les uns des autres (dessin 6).

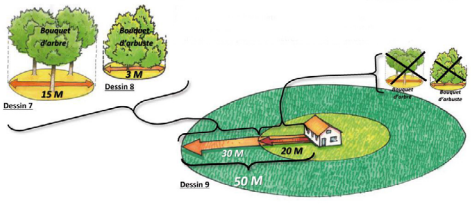

4. Par dérogation à la disposition précédente, il est possible de maintenir en nombre limité des bouquets d'arbres d'un diamètre maximal de 15 mètres (dessin 7) et des bouquets d'arbustes d'un diamètre maximal de 3 mètres (dessin 8), à condition qu'ils soient distants de plus de 3 mètres les uns des autres et situés à plus de 20 mètres de toute construction (dessin 9).

6. La suppression des arbustes en sous-étage des arbres maintenus, à l'exception des essences feuillues ou résineuses maintenues en nombre limité lorsqu'elles sont nécessaires pour assurer le renouvellement du peuplement forestier **(dessin 11).**

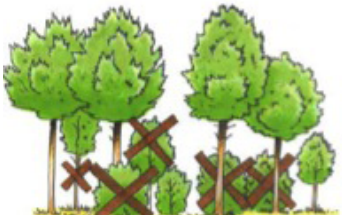

5. L'élagage des arbres afin que l'extrémité des plus basses branches se trouvent à une hauteur minimale de **2,5** mètres du sol **(dessin 10).**

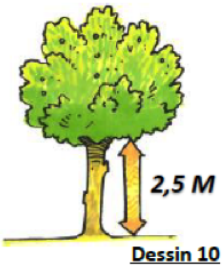

Dessin 10

Dessin 12

7. La coupe de la végétation herbacée et ligneuse basse **(dessin 12).**

8. Le ratissage et l'élimination de tous les débris de végétaux, notamment les feuilles mortes et les aiguilles **(dessin 13)**, dans un rayon de **20** mètres autour des constructions et installations et sur les toitures des bâtiments **(dessin 14).**

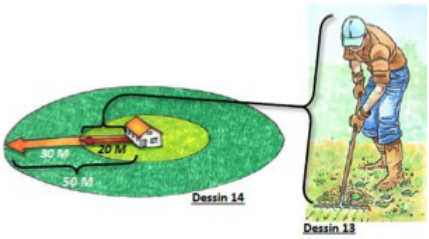

Dessin 14

Dessin 13

9. Les haies séparatives, doivent être distantes d'au moins 3m des constructions, des installations et de l'espace naturel, et avoir une épaisseur maximale de **2** mètres et une hauteur maximale de **2** mètres **(dessin 15).**

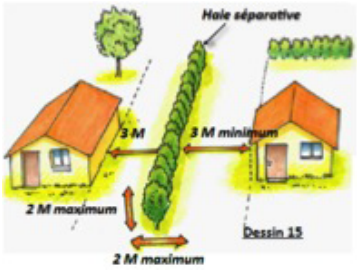

Dessin 15

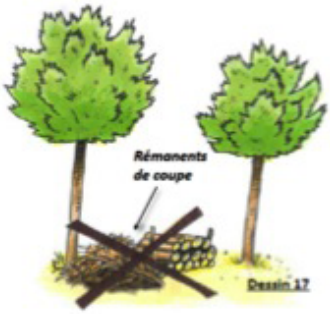

Dessin 17

11. L'élimination de tous les végétaux et débris de végétaux morts, ainsi que l'ensemble des rémanents de coupe et de débroussaillement. Cette élimination peut notamment être effectué par broyage, compostage, apport en déchetterie ou brûlage (dans le respect des dispositions encadrant **l'emploi du feu***) **(dessin 17).**

10. Les voies d'accès aux constructions, chantiers et installations de toute nature doivent être dégagées de toute végétation sur une hauteur de **4** mètres à l'aplomb de la plate-forme et sur la totalité de la largeur de la plate-forme, de manière à garantir un gabarit de passage de **4** mètres. Elles doivent être débroussaillées sur une profondeur de **2** mètres de part et d'autre **(dessins 16)**.

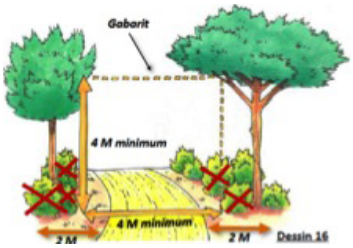

Dessin 16

***Emploi du feu** : consulter http://www.var.gouv.fr : Accueil/Politiques publiques/Environnement/Forêt/Emploi du feu/Règlementation de l'emploi du feu dans le Var.*

Le maintien en état débroussaillé doit être assuré de manière permanente.

Alerte ORSEC

Comment réagir au signal national d'alerte?

Reconnaissable grâce à son signal modulé, vous avez sans doute déjà entendu l'essai mensuel d'une durée d'1 minute et 41 secondes.

Le signal d'alerte enchaîne 3 cycles de cette sonnerie séparés d'intervalles de 5 secondes.

Les comportements réflexes de sauvegarde à adopter immédiatement sont donc se mettre en sécurité, s'informer, ne pas aller chercher ses enfants à l'école et ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale. Découvrez-les plus en détail sur cette page.

Comment reconnaître le signal d'alerte?

Le signal national d'alerte se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes, séparées par un intervalle de cinq secondes.

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Comment réagir en cas d'alerte?

En cas d'alerte, vous devez adopter un comportement réflexe afin de vous mettre en sécurité et faciliter l'action des secours. Par défaut, rejoignez un bâtiment afin de vous protéger et vous informer sur la nature exacte de la crise. En fonction des situations, les autorités vous indiqueront la conduite à tenir: se protéger dans un bâtiment ou évacuer la zone dangereuse.

Si les sirènes sonnent, 4 comportements réflexes de sauvegarde à adopter:

En situation de crise, les réseaux téléphoniques et/ou internet pourraient ne plus fonctionner. La diffusion hertzienne est celle qui a le plus de chance de résister.

Les antennes de radio France sont les stations de référence pour obtenir des informations quant à la nature et l'évolution de la crise. Vous pourrez ainsi adapter votre comportement en conséquence.

==> si l'on vous demande de vous confiner: arrêter la climatisation, le chauffage et la ventilation, bouchez les ouvertures (fenêtres, portes, aérations, cheminées…) afin de vous protéger d'une éventuelle pollution de l'atmosphère.

==> Ou, sur ordre des autorités, évacuer. Tenez-vous prêts à évacuer dans les plus brefs délais. Afin de vous préparer au mieux à une évacuation, la brochure « je me protège en famille » aide à la constitution anticipée d'un kit d'urgence.

De manière générale

Ne restez pas dans un véhicule il faut libérer les voies de circulation pour faciliter l'action des secours. Un véhicule donne une fausse impression de sécurité. En cas d'inondation par exemple, 30cm d'eau suffisent pour emporter une voiture et elle ne résiste pas à la chute d'un arbre.

Ne restez pas près des fenêtres: certaines circonstances (comme des explosions, des vents violents) peuvent briser les vitres et blesser les personnes à proximité.

N'ouvrez pas les fenêtres pour savoir ce qui se passe dehors : le signal d'alerte peut être déclenché en raison d'une pollution de l'air (nuage toxique, etc.) le confinement est alors indispensable pour se protéger.

N'allumez pas une quelconque flamme: une pollution de l'air (nuage toxique, produits chimiques) peut être inflammable. Ne prenez pas le risque de déclencher une explosion tant que la nature du danger n'est pas parfaitement identifiée.

Ne quittez pas votre abri sans consigne des autorités : le signal d'alerte a pour objectif de mettre la population en sécurité. Tant que l'alerte n'est pas levée (son contenu de sirène de 30 secondes), quitter l'abri vous expose au danger.

Ne prenez pas l'ascenseur : les évènements climatiques peuvent entraîner des coupures d'électricité et des pannes d'ascenseur. Les personnes s'y trouvant risqueraient donc d'y être piégées.

Ne revenez pas sur vos pas : en général et notamment en cas d'inondation ou de rupture de barrage, ne revenez jamais en arrière, les phénomènes rapides peuvent vous piéger et vous pouvez vous retrouver en danger, au milieu des eaux, par exemple.

Quoi de neuf à Méounes ?

Association Fantasia

Conseils, partage et convivialité pour les nouveaux ateliers de l'association fantasia, au cœur de notre village.
Certaines apprennent à coudre à la machine, d'autres essaient la broderie, ou aussi de tricoter aux aiguilles, ou au crochet, fabriquer des mini poupées, coudre des ourlets à la main, ou encore couper une robe pour fillette.
Elles sont là pour vous aider, débutantes ou confirmées, vous guider, vous perfectionner…
Motivant et valorisant, la satisfaction de faire les choses soi-même. Vous pouvez aussi apporter votre matériel et votre travail du moment et le confectionner en compagnie, ou tout simplement expliquer votre savoir-faire. Aucun travail collectif, chacune son projet et sa personnalité pour pratiquer des activités différentes et profiter de ces bons moments, tout en dégustant un bon café, Fabienne et Ginette vous attendent, tous les lundi et jeudi de 14h à 18h, dans la salle du presbytère.
L'association Fantasia récupère tout ce qui ne vous sert plus: aiguilles, crochets, laine, coton, fils, bouton, tissus etc…
Un grand bravo à Fabienne et Ginette, pour cette ingénieuse idée !

Vide-greniers

Les vide-greniers de Méounes comme chaque année se dérouleront le 1er dimanche du mois de juillet et dernier dimanche du mois d'août, pensez à vous inscrire, les bulletins seront à votre disposition chez tous les commerçants du village ainsi qu'à l'accueil de la mairie dès le lundi 3 juin. Pour bénéficier du tarif résident, veuillez svp fournir un justificatif de domicile. Remettre le tout dans la boîte aux lettres « vide-grenier » qui sera installée derrière la grille de la mairie.

Mireille CUCCHI,
Conseillère municipale déléguée aux associations

Nouvelle association sur la commune!

Nous sommes Sabrina et Céline, 2 Méounaises, qui ont décidé de participer au Rallye Aicha des Gazelles. Il s'agit de l'unique rallye féminin, solidaire et écologique (course d'orientation à la boussole et au moins de km possible), se déroulant dans le sud du Maroc.
Parce que nous sommes fières de notre village, nous avons choisi de baptiser notre équipage « Les Méounes'Zelles ».
Afin de partager cette aventure et pour fédérer le plus de monde possible, nous allons organiser des évènements festifs dans la commune (lancement, tombola, loto, départ). Ceci dans le but de réunir les moyens nécessaires pour la validation de notre inscription. L'édition 2020 fêtera les 30 ans du rallye ce qui augmentera la médiatisation de cet événement.
Nous espérons que notre beau village en bénéficiera. Vous êtes tous conviés le 28 juin à 18h30, salle du conseil pour le lancement de cette odyssée !
Les Méounes'Zelles

Le mot du Maire
Ces jeunes femmes se préparent à une belle aventure, courageuse et enrichissante. Nous les encourageons et les soutenons.
Venez nombreux à la présentation qu'elles organisent, nous y seront.
Philippe DROUHOT,
Maire de Méounes-les-Montrieux

Journée citoyenne du CINPPA

(association du quartier de Planesselve)
DIMANCHE 5 MAI 2019 - NETTOYAGE DE LA ROUTE DE PLANESSELVE

C'est une petite troupe courageuse de 20 personnes qui a affronté un "vent de folie" ce dimanche 5 mai pour la journée citoyenne du nettoyage de la route de Planesselve.
Et cette année, une bonne surprise nous attendait : les déchets ramassés ont été beaucoup moins importants que les années précédentes, vraiment beaucoup moins, et du coup, cela nous a mis dans une satisfaction un brin naïve : à petits pas, allons-nous vers des comportements plus citoyens et plus respectueux de notre si bel environnement ? c'est ce que nous voulons croire.
Et bravo aux 7 enfants participants, motivés pour ce ramassage et motivés aussi pour la balade en tracteur-ramasseur et motivés encore plus pour le petit casse-croûte chez Corine et Charly à qui nous disons "merci".
Une bonne journée dans l'action efficace et la bonne humeur souriante...malgré le mistral contraignant !!

Le CINPPA

Il était une fois...

A la ferme de La Craie, 7 qui vivaient en paix…

Elles étaient belles et blanches et partageaient l'enclos des boucs.

Elles donnaient de beaux gros œufs et elles étaient la source d'inspiration de certains écoliers.

Les élèves de la classe de Petite section leur ont prêté leurs voix pour la création d'un film d'animation, dont voici le lien : https://www.youtube.com/watch?v=5OutrIpesGo « Une petite oie pas si bête ».

Et puis, une nuit du mois d'avril 2016, elles ont disparu. Les 7 oies qui vivaient en paix à la ferme de la Craie n'étaient plus là.

Au matin, les boucs étaient bien tristes, nos élèves demandaient où elles étaient partis. Seulement quelques plumes pour nous rappeler leurs présences.

Nous avons imaginé de nombreux scénarios, mais un seul s'avérait être le plus juste.

Elles avaient été volées.

Depuis, plus d'oies à la ferme de la Craie. De beaux oiseaux colorés, de belles poules, de grands coqs, des œufs bleus, marron, blancs… Mais plus une seule oie. Jamais elles n'ont été retrouvées, on n'a plus jamais entendu parler d'elles.

Trois années se sont donc écoulées et nous décidons cette année de retrouver des oies pour la ferme de la Craie.

Nous avons fait fonctionner nos réseaux : et c'est la ferme pédagogique de Pignans, par l'intermédiaire de l'association méounaise « S'pece »qui était heureuse de nous offrir 2 jeunes oies.

Elles sont arrivées un samedi matin du mois de mars pour partager à nouveau l'enclos des boucs et faire le bonheur de nos élèves qui leur apportent souvent un peu d'herbe arrachée au potager.

Florence LAURENT,
Directrice de l'école Joseph Ducret

Les Canailloux

Pour la deuxième année consécutive, nous avons participé à la semaine nationale de la petite enfance qui s'est déroulée du 18 au 24 mars sur le thème « pareil pas pareil ». A cette occasion les familles sont conviées à venir partager un moment de jeux avec leurs enfants.

Divers ateliers sont mis en place tout au long de la semaine qui se termine par un café des parents ou nous échangeons notre ressenti et nos expériences. Cette semaine fut un vif succès qui sera reconduit l'année prochaine.

Sabine MARTINEZ,
Directrice de la crèche
Les Canailloux

Foire de Brignoles 2019

Cette année, encore, pendant la foire de Brignoles, a été récompensée la « crème de la crème » des fromages de chèvres !De nombreux participants, dont un faisant la fierté de notre commune, Bernard Rouzaud de la chèvre de Beaumarran, ont eu l'opportunité de faire goûter aux membres du jury leurs différentes spécialités fromagères.
Pour notre berger, c'est une deuxième participation à ce concours. Déjà lauréat en 2017, il remporte cette année, sur 4 échantillons présentés, 2 médailles d'argent pour les catégories fromages secs et demi-secs. C'est une médaille d'or justement gagnée pour les fromages frais.
Toutes nos félicitations à Bernard Rouzaud et à ses « complices » qui donnent le délicieux lait, base de la préparation, pour ce régal!

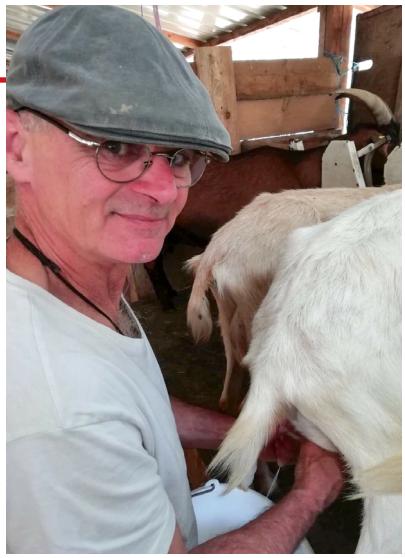

INSCRIPTIONS CANTINE 2019-2020

Les dossiers de cantine scolaires pour la rentrée scolaire 2019-2020, ont été mis à disposition des parents d'élèves de l'école Joseph Ducret, par l'intermédiaire des instituteurs. Ils sont à remettre, dans la boîte aux lettres de la mairie, impérativement avant le 5 JUILLET 2019.

Transports scolaires 2019-2020

1ère Situation : Votre enfant **est scolarisé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte,** il utilisera le réseau MOUV'ENBUS de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte.

• 1ère inscription :

Vous pouvez vous préinscrire sur l'adresse internet suivante :
https://mouvenbus.monbus.mobi/passenger/passenger_registrations/add/2place
puis aller dans votre mairie de résidence pour finaliser votre inscription avec les documents suivants :
- Photographie d'identité (format CNI)
- Carte nationale d'identité (CNI)
- Justificatif de domicile (des deux parents si divorcés) moins de 3 mois
- Jugement de divorcés ou extrait de jugement pour les parents séparés
- Livret de famille

Vous pouvez vous rendre directement dans votre mairie de résidence avec les documents ci-dessus.

• Renouvellement : Vous avez la possibilité de renouveler votre abonnement soit en vous rendant dans votre mairie de résidence, soit en effectuant le paiement en ligne via l'adresse internet ci-dessous :
https://mouvenbus.monbus.mobi/boutique/connexion

2ème Situation : Votre enfant est scolarisé hors du territoire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, il utilisera le réseau ZOU de La Région.
Vous devez obligatoirement vous inscrire ou renouveler votre abonnement en ligne sur l'adresse internet ci-dessous :
zou.maregionsud.fr

Pour permettre une organisation optimale des transports scolaires dès la rentrée, merci de vous inscrire ou renouveler votre abonnement avant le 31 juillet 2019.

L'espace jeunes

de Méounes a organisé un lavage de voitures sur le parking du Forum, sur rdv.

Les fonds récoltés serviront à l'organisation de séjours pour les jeunes du village.

Depuis l'ouverture du centre, de nombreuses activités ont été pensées en ce sens et ont rencontré un grand succès: stand au marché de noël, loto, buvette du vide dressing, tombola du « Festival de l'eau » et lavage de voitures. Tout ceci a permis de proposer un séjour d'une semaine à BARCELONE, du lundi 22 au vendredi 26 juillet, pendant lequel les ados auront le plaisir de passer une journée à Port Aventura, de visiter le parc Guell, le musée Picasso, le stade de foot, les Arènes, Montjuic et de déambuler dans les Ramblas… Un programme plein de promesses!

Nous remercions toutes les personnes ayant participé, de près ou de loin, à la récolte des fonds, notamment les commerçants et entreprises, les associations, les habitants de Méounes qui nous confient leurs véhicules, mais aussi la municipalité et M. le Maire, sans oublier les jeunes et leurs familles.

Nathalie GANNA-CHERVET,
Responsable Espace Jeunes de Méounes

Agenda

> Vendredi 21 juin - Fête de la musique

> Jeudi 27 juin - Spectacle médiathèque à 20h30

> Samedi 29 juin - OCC: Place de l'Eglise à 21h

Danses contemporaines - départ place de la mairie

> 29 et 30 juin - Hanta Yo

Indiens d'Amérique

> Dimanche 7 juillet - Méoun'Antic

1er vide grenier de l'année à Méounes

Plus d'informations: 04 94 13 83 20
ou Mirelle CUCCHI: 06 10 53 93 62

> Les 7 et 8 juillet - La Boule Méounaise

Week-end bouliste

Plus d'informations: 07 88 26 29 12

> Vendredi 12 juillet - VIDE DRESSING

En nocturne - Plus d'informations: 04 94 13 83 20

> Dimanche 14 juillet - Fantasia

espace Odette Beaulieu à 14h30 - LOTO

> Dimanche 14 juillet - La Boule Méounaise

Challenge Maïté Lombard

Inscriptions: 07 88 26 29 12

> Dimanche 14 juillet - Place de la Mairie à partir de 18h Commémoration du 14 juillet suivi d'un apéritif musical

> du 19 au 21 juillet - OCC: Week-end musical

19/07: Concert provost tzigane
20/07: Pacha projet
21/07: Jazz brésilien ou rock

> Du vendredi 9 au dimanche 11 août - COF

FETE DE LA SAINT LAZARE

Concours de pétanque durant toute la fête (programme à venir) Plus d'informations: 04 94 13 83 20

Etat Civil

de mi mars à fin mai 2019 2018

Naissances :

- Lilas DI GATI — née le 10 mars
- Lubin ORTIZ — né le 11 avril
- Mattéo COGOTTI — né le 17 avril
- Kailani VILMEN — née le 01 mai
- Mia VOLDOIRE VALLES — née le 12 mai
- Gabrièle DUMONT FLAVIGNY — née le 20 mai
- Candice DELCEY ASTIER — née le 24 mai

Mariages :

- Frédéric GAUTHIER et Cathy MANIERI — mariés le 20 avril
- Vincent LE BRIS et Charlotte TREHIN — mariés le 10 mai

Déces :

- Pascale HALLINGER épse BOURGAUX — décédée le 10 mars
- Pierre LEGROS — décédé le 18 mars
- Eleonora BUSS vve KAUFHOLD — décédée le 27 mars
- Marie-France UNIA — décédée le 01 mai
- Robert POINARD — décédé le 12 mai